LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Novembre 2018

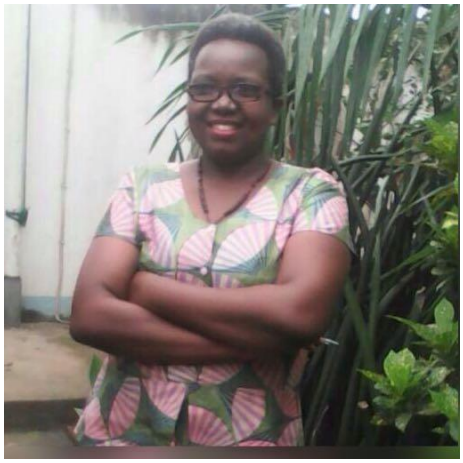

En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 novembre 2018, au moins 511 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES ***PAGES***

SIGLES ET ABREVIATIONS *3*

0. INTRODUCTION *4*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME *5*

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS.....5

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....6

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 7

I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....7

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT 8

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....8

II. FAITS SECURITAIRES *8*

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS *9*

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI *: Cour Pénale Internationale*

EAC *: East African Community*

FAB *: Forces Armées Burundaises*

FNL *: Forces Nationales de Libération*

ONG *: Organisation Non-Gouvernementale*

SNR *: Service National de Renseignement*

UA *: Union Africaine*

UE *: Union Européenne*

VBG *: Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de novembre 2018 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 134 à 138.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 57 personnes ont été tuées dont 24 cadavres retrouvés, 10 personnes enlevées et/ou portées disparues, 18 torturées, 86 arrêtées arbitrairement et 9 victimes de VBG.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes tuées, 3 mineurs tués, 4 femmes torturées et 10 femmes arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020 ont été observées dans le pays.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois de novembre 2018

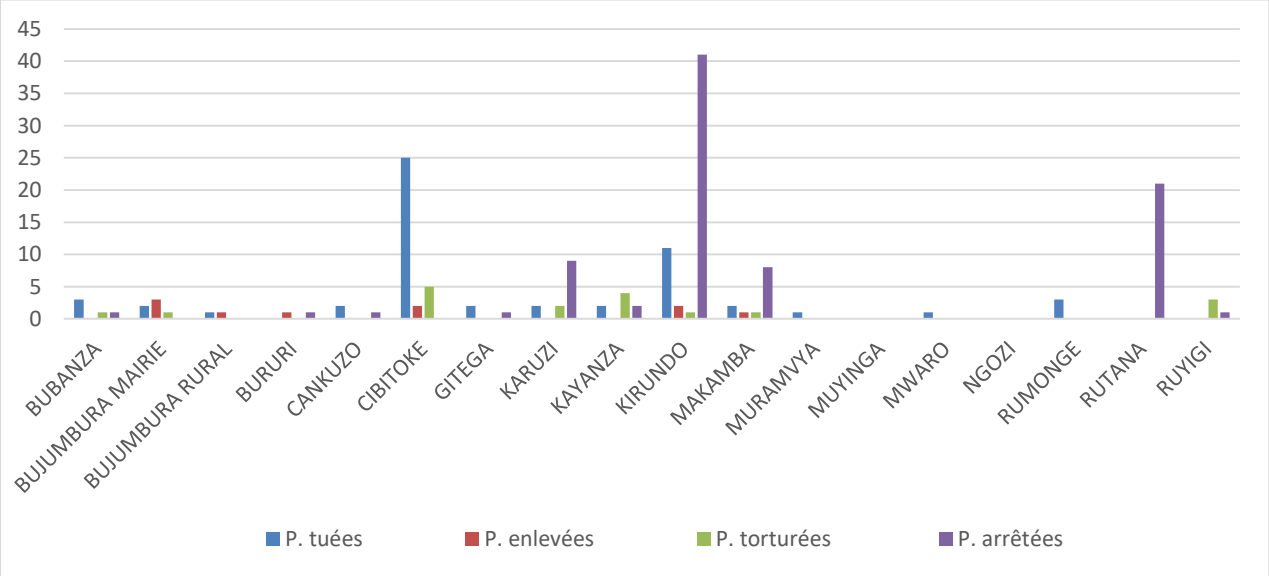

Dans ce rapport du mois de novembre 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 57 cas. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 25 cas, suivie de celle de Kirundo avec 11 cas.

Sur un total de 10 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 3 cas.

Sur un total de 18 cas de torture relevés au cours du mois de novembre 2018, la province de Cibitoke vient en tête avec 5 cas, suivie de Kayanza avec 4 cas.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en province de Kirundo avec 41 cas sur les 86 cas relevés, suivie de Rutana avec 21 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES MILITAIRES, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

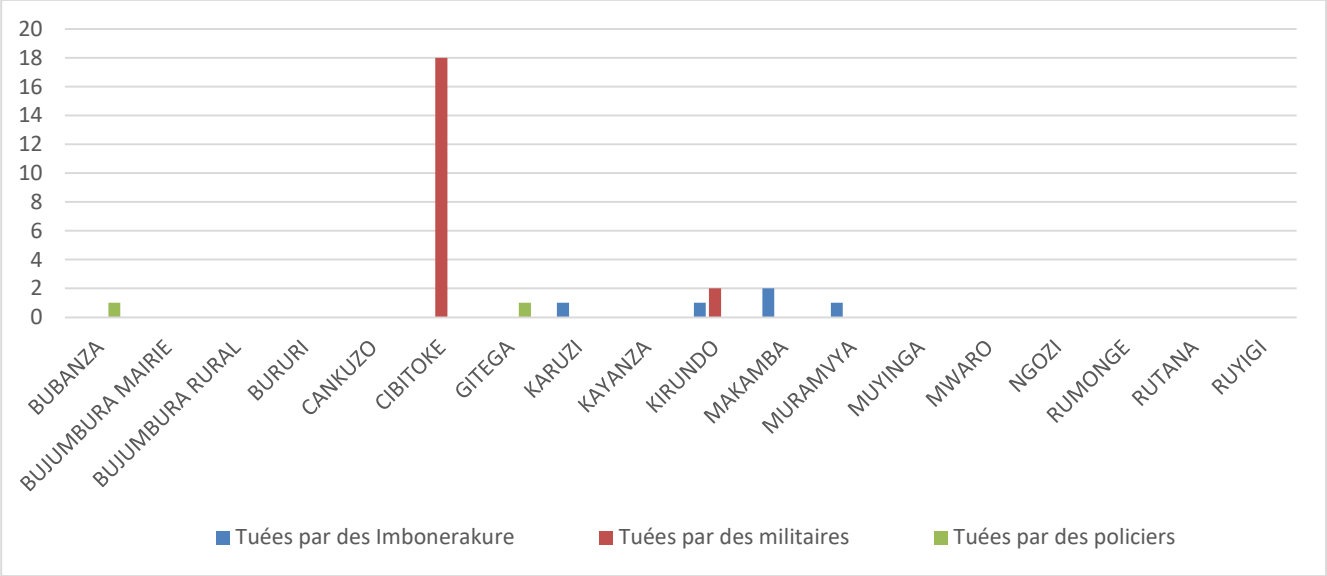

Dans ce rapport, sur 27 cas des personnes tuées par des agents étatiques, 20 personnes ont été tuées par des militaires, 5 personnes par des Imbonerakure et 2 personnes par des policiers.

Les provinces de Cibitoke et Kirundo ont connu plus de violations perpétrées par des militaires.

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig II : Personnes tuées par des gens non identifiés

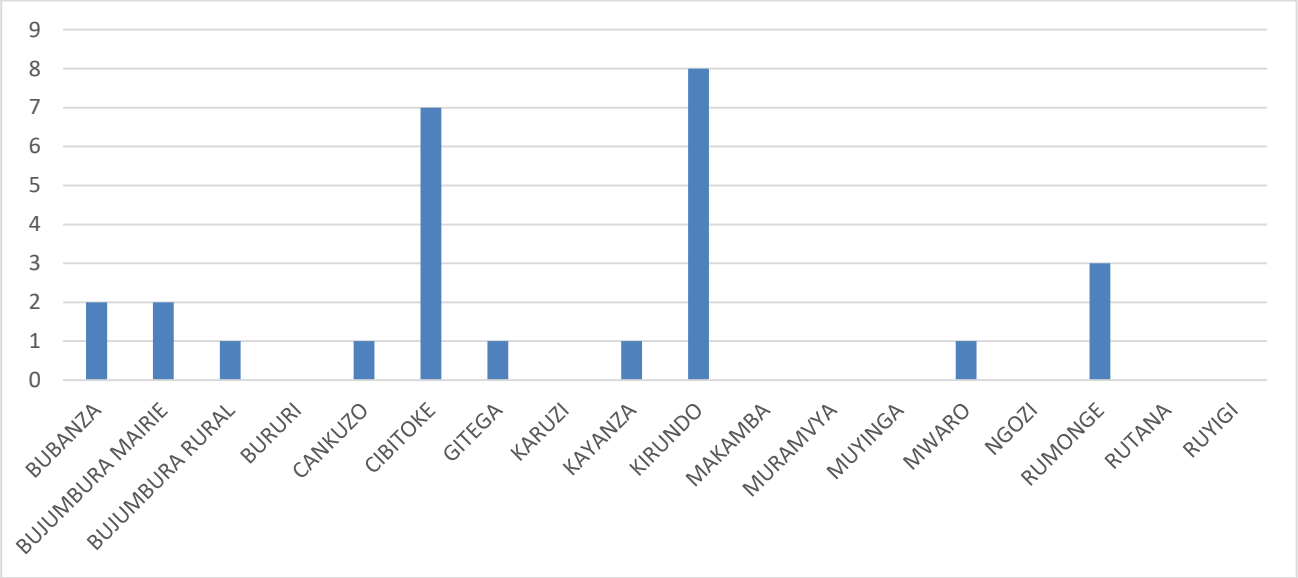

Au cours du mois de novembre 2018, vingt-sept cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus touchées ont été Kirundo avec 8 cas, suivie de Cibitoke avec 7 cas et Rumonge avec 3 cas.

Fig III : Cadavres retrouvés

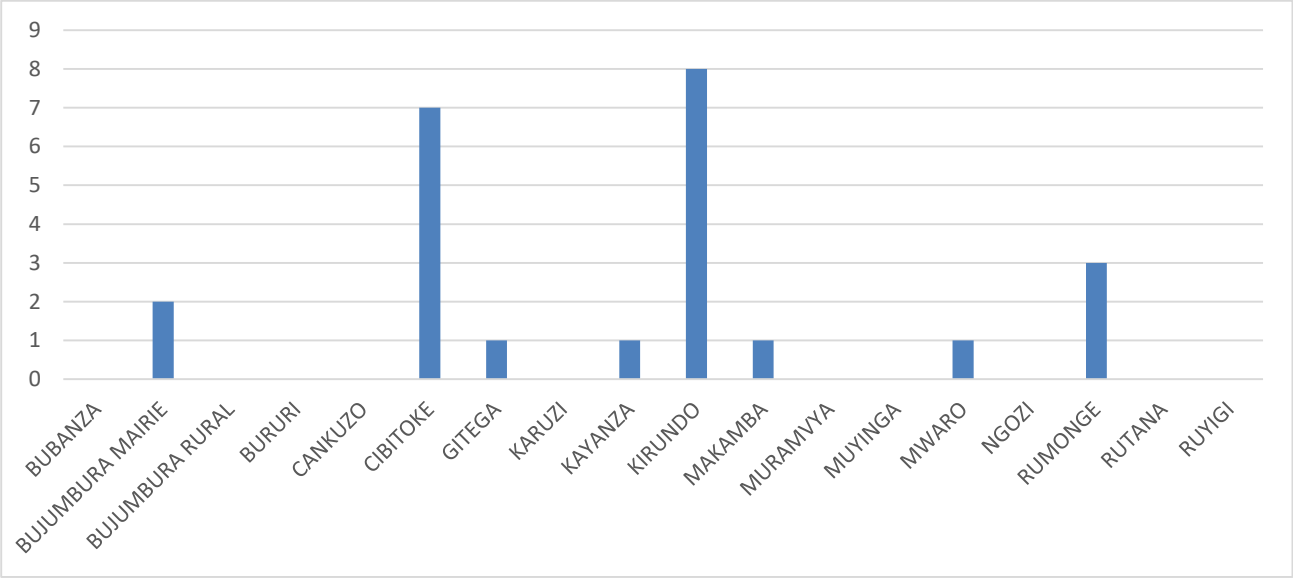

Au cours du mois de novembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 24 cas de cadavres retrouvés. La province de Kirundo est la plus touchée par le phénomène de cadavres avec 8 cas, suivie de Cibitoke avec 7 cas, Rumonge avec 3 cas et Bujumbura Mairie avec 2 cas. Pour la majorité de ces cas, aucune enquête n'a été diligentée en vue de connaître les auteurs ou les mobiles de ces tueries et les cadavres retrouvés sont enterrés à la va-vite.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

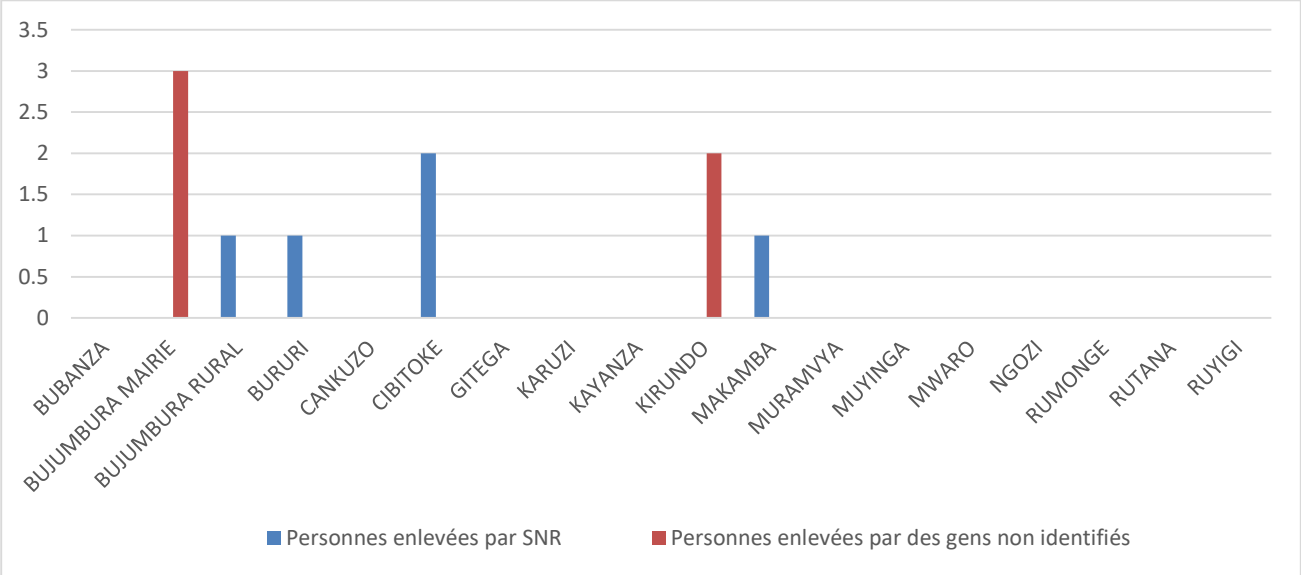

Au cours du mois de novembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 10 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. La plupart de ces cas de violations ont été relevés dans les provinces de Bujumbura Mairie avec 3 cas, suivie de Cibitoke et Kirundo avec 2 cas chacune. Les dix cas d'enlèvement ont été commis par des agents du SNR et par des gens non identifiés avec 5 cas pour chaque groupe.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Fig IV : Graphique des personnes torturées

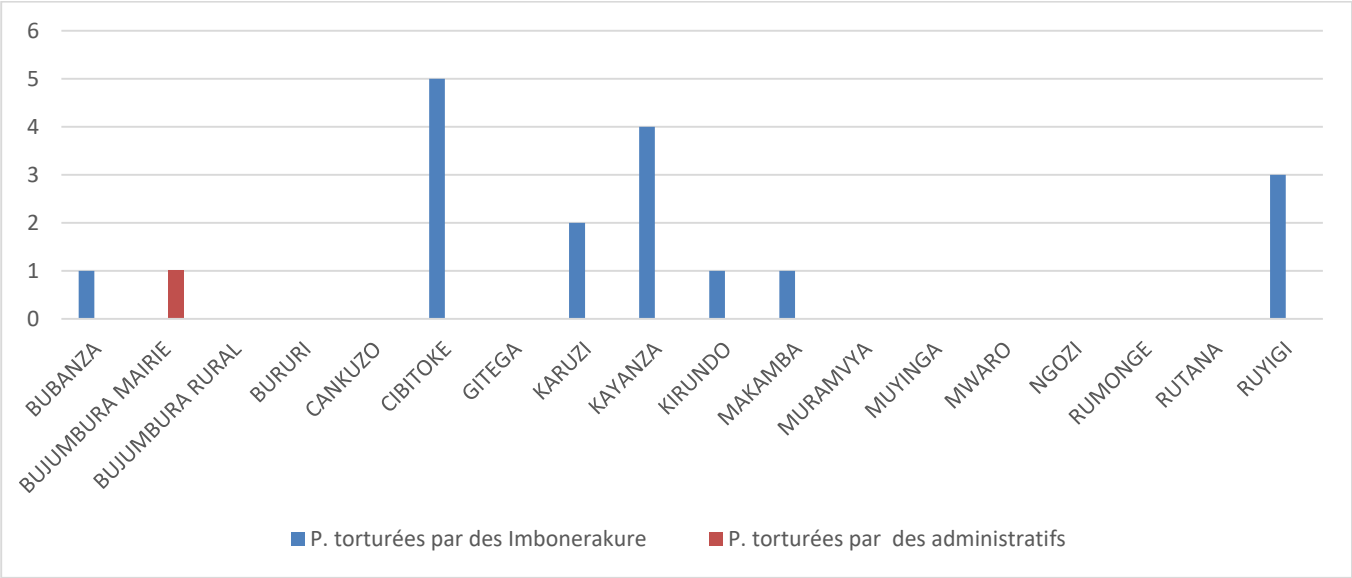

Au cours du mois de novembre 2018, dix-huit cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Cibitoke vient en tête avec 5 cas, suivie de Kayanza avec 4 cas et Ruyigi avec 3 cas.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa.

Pour la majorité des cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure avec 17 cas sur 18.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Fig V: Graphique des personnes arrêtées

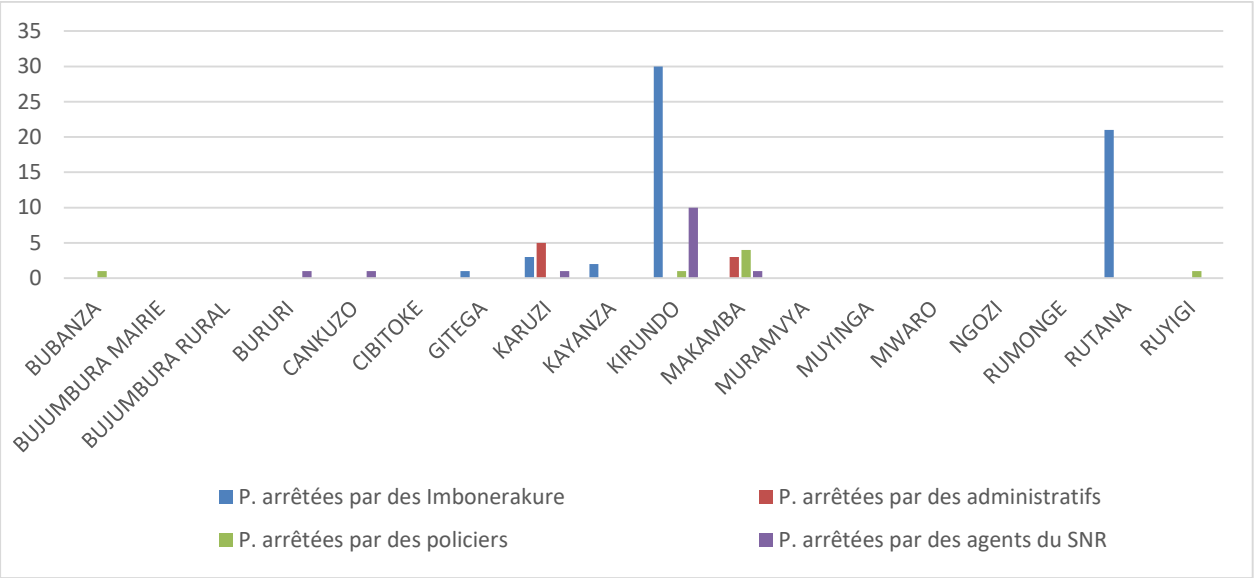

Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de novembre 2018, la Ligue Iteka a enregistré 86 cas d'arrestations arbitraires dont 10 femmes dans les différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des membres de la milice Imbonerakure avec 57 cas, des agents du SNR avec 14 cas, des administratifs avec 8 cas et des éléments de la police avec 7 cas.

La province de Kirundo a enregistré la majeure partie de ces cas d'arrestations avec 41 cas, suivie de Rutana avec 21 cas, Karuzi et Makamba avec 8 cas chacune.

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Neuf cas de violences basées sur le genre ont été relevés dans ce rapport. Les victimes de VBG ont été répertoriées dans la province Muramvya avec 3 cas, Cibitoke et Karuzi avec 2 cas chacune ainsi que Makamba et Ruyigi avec 1 cas chacune.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de novembre 2018, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées lors des règlements de compte.

La prolifération des armes qui s'est manifestée par des armes retrouvées et des attaques armées dans les différentes localités du pays reste une réalité au Burundi.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 qui n'ont pas épargné le domaine éducatif ont été aussi signalées au cours de ce mois dans le pays.

L'accès aux services publics dans la majeure partie du pays a été conditionné par l'exhibition d'un reçu de paiement de la contribution aux élections de 2020, au cours de ce mois de novembre 2018.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique, depuis avril 2015 lors des contestations du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et assimilés en général et en particulier aux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de violences basées sur le genre sont relevés dans ce rapport.

Des cas de contributions forcées ont été également relevés.

Des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu cette situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- D'accepter de reprendre la collaboration avec les ONG et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'homme au Burundi ;
- De privilégier le dialogue avec les différents partenaires dans la résolution du problème burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter-burundais.

E) A la Médiation

- De tenir en considération les acquis antérieurs des négociations inter-burundaises notamment l'Accord d'Arusha et la constitution qui en est issue;
- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Webographie:

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-134.pdf

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-135.pdf

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-136.pdf

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/11/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-137.pdf

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-138.pdf